

**PROJET DE DÉLIBÉRATION 2021 05 -
Approbation du compte administratif 2020 « BUDGET PRINCIPAL »**

Séance du Comité syndical du 26 mars 2021 – à distance

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires exécutées sur chaque exercice comptable. Le compte administratif est le document qui récapitule les réalisations effectives de l'exercice N-1, en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice 2020 de l'ordonnateur et doit être approuvé par l'assemblée délibérante. Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, les écritures dégagent en synthèse les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	9 300 119,18	10 205 368,00
		A	G
	Section d'investissement	4 644 881,47	4 697 070,42
		B	H
REPORTS DEL'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	829 152,02
		C	I
	Report en section d'investissement (001)	1 316 704,16	0,00
		D	J
	TOTAL	15 261 704,81	15 731 790,44
		=A+B+C+D	=G+H+I+J

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
		E	K
	Section d'investissement	0,00	0,00
		F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00
		=E+F	=K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	9 300 119,18	11 034 520,02
		=A+C+E	=G+I+K
	Section d'investissement	5 961 585,63	4 697 070,42
		=B+D+F	=H+J+L
	TOTAL CUMULE	15 261 704,81	15 731 590,44
		=A+B+C+D+E+F	=G+H+I+J+K+L

Dépenses de fonctionnement :

9,3 M€ ont été dépensés cette année pour 10,9 M€ de crédits initialement votés contre 11,3 M€ en 2019.

- La deuxième échéance de la provision pour risques et litiges de 20 M€, étalée sur cinq ans, relative au contentieux Autolib' a été constituée soit 4 M€ ;
- Les frais de fonctionnement du syndicat ont atteint 1,7 M€, contre 1,46 M€ en 2019, dont 1,15M€ pour la masse salariale (0,98 M€ en 2019) et 0,17 M€ de charges d'honoraires.
- Les intérêts de l'emprunt s'élevaient à 0,21 M€.

A cela s'ajoute 3,38 M€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections.

Recettes de fonctionnement :

10,20 M€ ont été titrés en 2020. 6,18 M€ proviennent du versement des contributions des collectivités qui ont été réduites de 90 k€.

1,14 M€ ont été perçus pour les remboursements de frais, de la part du budget annexe Velib'.

A cela s'ajoute 2,84 M€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections.

Résultat de fonctionnement (excédent) : + 905 248,82 €

Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement se sont portées à 4,65 M€ : 1,8 M€ pour le remboursement du capital de l'emprunt et 2,84 M€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections.

Recettes d'investissement :

Au total 4,69 M€ ont été titrés en 2020, dont 1,32 M€ d'excédent capitalisé de l'année dernière et 3,37 M€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections.

Résultat d'investissement (excédent) : + 52 188,95 €

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner et d'approuver le compte administratif 2020 d'Autolib' et Velib' Métropole joint en annexe.

Je vous prie, mes chères collègues, de bien vouloir en délibérer.

Le Président

**PROJET DE DÉLIBÉRATION 2021 05 -
Approbation du compte administratif 2020 « BUDGET PRINCIPAL »**

Séance du Comité syndical du 26 mars 2021 – à distance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du 9 juillet 2009 du Préfet de la Région d'Ile-de-France, autorisant la création du Syndicat,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu le rapprochement des comptes entre la comptabilité de l'ordonnateur et celle du comptable public,
Vu les statuts du Syndicat,
Considérant que Madame, Monsieur XXXX a été désigné.e pour présider l'adoption du compte administratif,
Considérant que Monsieur Sylvain Raifaud, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame, Monsieur XXXX pour le vote du compte administratif,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : DONNE ACTE des opérations effectuées par l'ordonnateur au cours de l'exercice 2020 présentées dans le compte administratif joint en annexe. Ci-dessous la synthèse par section :

Section de Fonctionnement en euros :

- Recettes : **10 205 368,00 euros**
- Dépenses : **9 300 119,18 euros**

Soit un excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 : **905 248,82 euros**

Soit un résultat global cumulé de fonctionnement de : **+ 1 734 400,84 euros**, dont **829 152,02 euros** de report d'excédent de l'exercice 2019.

Section d'Investissement en euros :

- Recettes : **4 697 070,42 euros**
- Dépenses : **4 644 881,47 euros**

Soit un excédent d'investissement de l'exercice 2020 : **+ 52 188,95 euros**

Soit un résultat global cumulé d'investissement de : **- 1 264 515,21 euros**, compte tenu du déficit d'investissement de l'exercice 2019 de : **- 1 316 704,16 euros**.

Soit un EXCEDENT global de clôture 2020 : + 469 885,63 euros

Article 2 : APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats sont présentés par chapitre dans l'annexe jointe.

Le Président,

XXXXXX